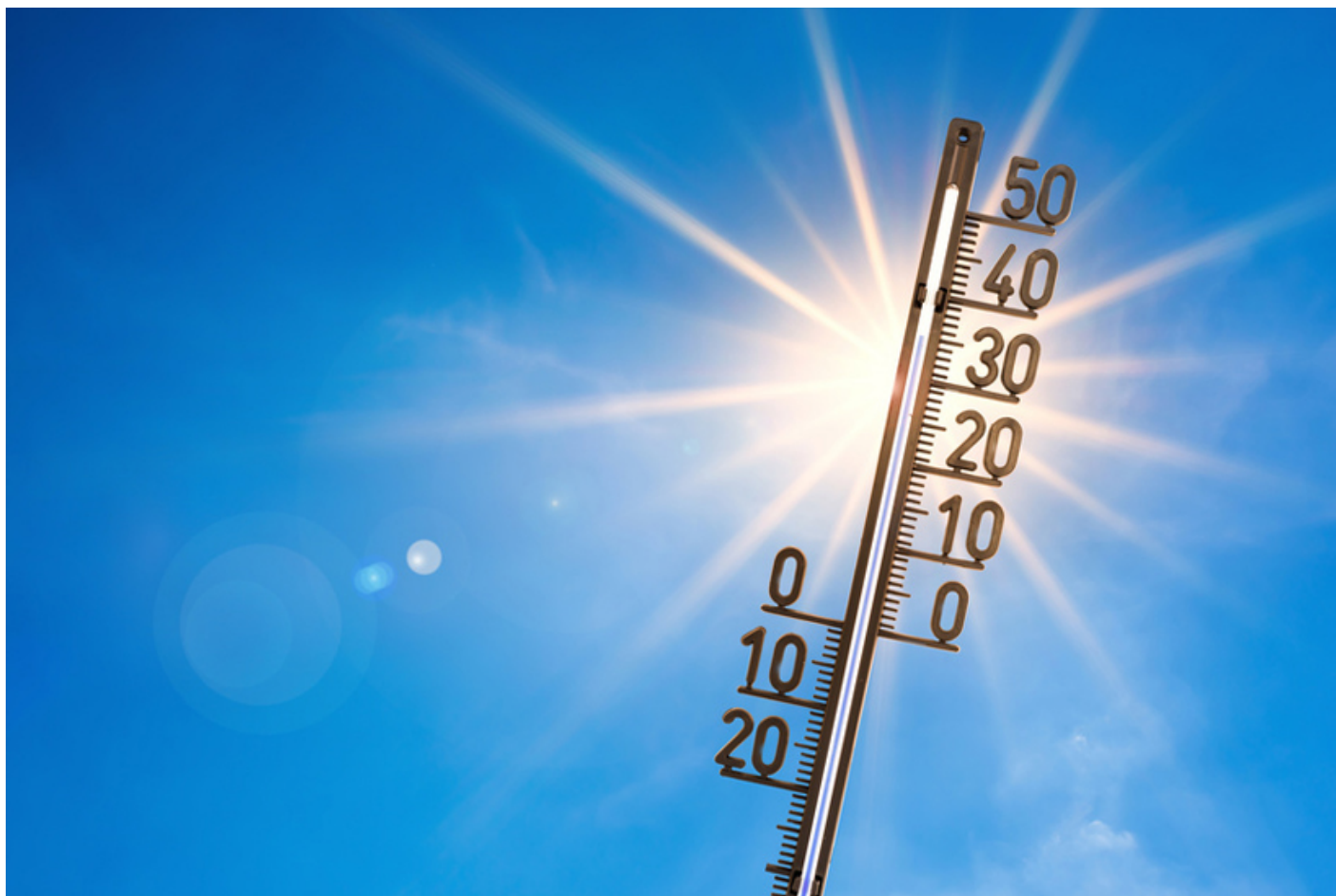


Torpeur d'Été...



Torpeur d'Été...

La méthode est aussi usée que dans ce que nos nouveaux édiles politiques nomment « *l'ancien monde* ». Comme on ne change pas une équipe qui gagne, on peut garder du monde ancien des méthodes qui ont fait leurs preuves. Il en est ainsi de la présentation de mesures législatives ou réglementaires, impopulaires ou coercitives, généralement annoncées au cœur de l'été... Dans cette torpeur de l'éloignement des médias, entre glaces, rosé ou bière fraîche, en attendant l'arrivée de l'étape du Tour ou la prochaine sieste... À l'heure où la France se pose, au moment où, fort opportunément, les yeux embués d'étoiles par l'exaltation d'un exploit sportif qui fait oublier le quotidien, le 13 juillet dernier, lors du bilan du plan climat, Madame Élisabeth BORNE, ministre des transports, a dévoilé plusieurs axes de sa future loi d'orientation sur les mobilités (LOM). Certes, pour faire bonne mesure et entretenir le suspense, pas un mot sur le projet de

vignette poids lourd (ou redevance temporelle) et encore moins sur une éventuelle partie de TICPE supplémentaire... La LOM sera présentée le... 20 juillet ! Cœur de l'été, jour de nouveaux départs en vacances pour des millions de français, ou la « Une » de BFM TV ou des réseaux sociaux commentent les dramatiques bouchons sur l'A7 ou l'A13...

En cette veille de fête nationale, avant-veille de finale, les annonces de la ministre étaient plus vertes que « Bleues »... L'objectif de la neutralité carbone vers 2050 est annoncé. Des zones à faible émission seront privilégiées dans les villes avec « la généralisation de l'usage du vélo ». L'effort environnemental doit être un impératif de tous les modes de transport. Le transport routier est évidemment concerné. « 60 % des trajets domicile-travail s'effectuent aujourd'hui en voiture. Nous voulons redonner au vélo toute sa place » insiste la ministre qui pense également à la fin des ventes de voitures particulières émettant des gaz à effet de serre à l'horizon 2040 avec un objectif intermédiaire d'une multiplication par cinq des ventes de voitures électriques d'ici 2022.

En ce qui concerne le transport de marchandises, Elisabeth BORNE, a rappelé les objectifs « nous devons soutenir les mobilités les plus propres : le ferroviaire et le fluvial mais aussi la multiplication par quinze du nombre de poids lourds à faibles émissions à l'horizon 2025 ». Elle en a profité pour confirmer que l'État s'engageait à « créer un cadre réglementaire et fiscal favorable » à la mise en place de ces différentes mesures. Une taxe sur les poids-lourds est naturellement dans le tuyau...

Pour le reste, comme évoqué plus haut, et comme dans le journal de Louis XVI au 14 juillet de 1789 : « Rien. »...

Que veut dire la création d'« ... un cadre réglementaire et fiscal favorable » à la mise en place de ces différentes mesures écologiques ? Elles seront annoncées le 20 juillet ? a dit la ministre... Jouerait-on avec les nerfs de la profession malgré la torpeur juilletiste ? Et reste à savoir si « la contribution du transport routier au financement des infrastructures » sera réellement évoquée.

Mais la chaleur de l'été n'annihile pas la mémoire. L'OTRE se souvient. Il n'y a pas deux mois, le 4 juin 2018, auditionnée par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, sur les aspects financiers de la future loi LOM, **Madame BORNE a affirmé (le terme n'est pas neutre !) que les marges des entreprises du transport routier ne leur permettraient pas de supporter une charge supplémentaire.**

Dont acte ! L'OTRE est d'accord avec vous Madame la ministre !

C'est la raison pour laquelle, l'OTRE n'acceptera pas et ne pourra pas accepter une taxation nouvelle.

Même en plein cœur de l'été, l'OTRE ne sombre pas dans une forme de torpeur.

Fut-elle estivale...

Philippe BONNEAU